



Dirigeants d'entreprise

Nos solutions pour valoriser votre patrimoine
privé et professionnel

Document non contractuel à caractère publicitaire

Chefs d'entreprise, mettez votre *patrimoine* *au service* de vos *projets*

En qualité de chefs d'entreprise, des décisions importantes vous incombent chaque jour. Loin d'être isolé, chaque choix peut entraîner des répercussions durables sur l'ensemble de votre patrimoine personnel comme professionnel. Une approche globale et personnalisée s'impose.

NOUS PARTAGEONS AVEC VOUS UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

- ◆ Parce que le Groupe est indépendant depuis plus de 175 ans
- ◆ Parce que nous sommes des chefs d'entreprise au service de votre patrimoine
- ◆ Parce que nous sommes implantés localement, partout en France
- ◆ Parce que nos Ingénieurs Patrimoniaux et nos experts financiers nous accompagnent chaque jour

Dans un monde structurellement instable et imprévisible, **il convient de redonner de la valeur au temps, en évitant les pièges du court terme.** Pour mettre en place des stratégies qui vous permettent de valoriser votre patrimoine, **la clé de voûte doit être l'anticipation.**

Entrepreneur lui aussi indépendant, votre conseiller Le Conservateur, agent général d'assurance, est proche de vous et proche de chez vous. La relation de confiance qu'il noue avec ses clients sur le long terme lui **permet de comprendre en profondeur les problématiques patrimoniales** auxquelles vous pouvez être confronté(e)s. En véritable architecte de votre patrimoine, il s'appuie sur les experts du Groupe Le Conservateur pour construire des solutions sur mesure. Ainsi elles intègrent les dimensions économique, civile, fiscale et prévoyance.

De nos rencontres avec des chefs d'entreprise, nous avons illustré dans cette brochure les bonnes questions à se poser avant toute décision pour gérer le présent et anticiper sereinement l'avenir.

-> **RÉÉQUILIBRER** vos patrimoines privé et professionnel et piloter votre trésorerie d'entreprise
-> **MAÎTRISER** la transmission ou cession de votre entreprise
-> **ANTICIPER** votre retraite
-> **ASSURER** la pérennité de votre entreprise

SOMMAIRE

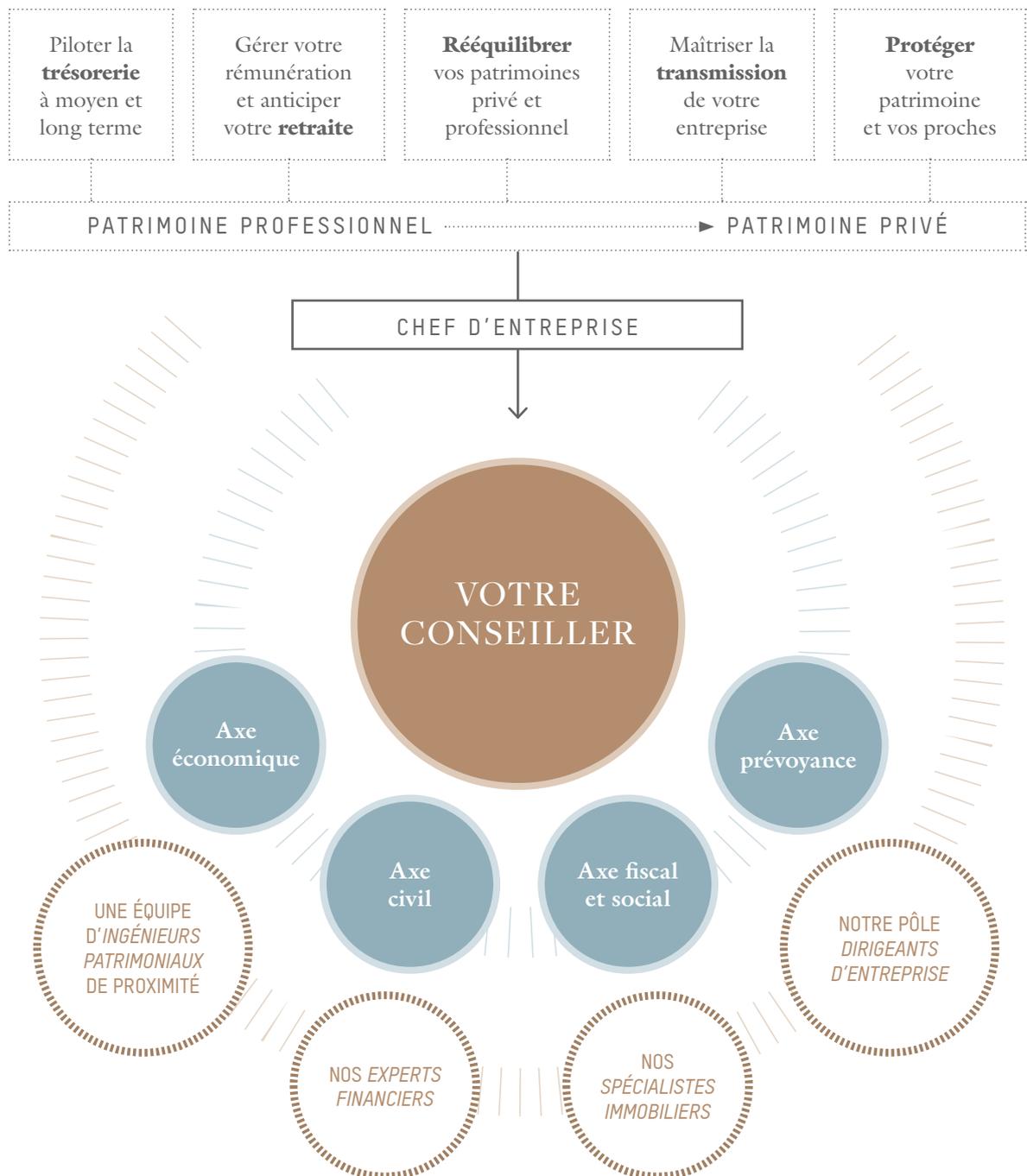
- Les atouts du Groupe, en support de votre conseiller ♦ page 3
- Gestion de trésorerie de l'entreprise : élaborer une stratégie ♦ page 6
- Prévoyance entreprise : assurer la pérennité de votre activité ♦ page 8
- Transmission : faire bénéficier vos proches du fruit de votre travail ♦ page 9

Les atouts du Groupe,
en support de
votre conseiller



NOS EXPERTISES À VOTRE SERVICE

Votre conseiller, chef d'orchestre de votre patrimoine, s'appuie sur l'expérience et l'expertise développées par le Groupe.



NOTRE ÉQUIPE D'INGÉNIERIE PATRIMONIALE



SÉGOLÈNE ROQUES

Directrice de l'Ingénierie Patrimoniale

Une équipe d'Ingénieurs Patrimoniaux, présents en région, proches de vous et de vos conseillers et également en soutien, une équipe dédiée dans notre Siège parisien.

Du bilan patrimonial au conseil juridique et fiscal plus technique, nous mobilisons l'ensemble des expertises du Groupe afin de vous proposer des stratégies et des solutions adaptées aux différentes étapes de votre vie personnelle et professionnelle.

Notre équipe d'Ingénierie Patrimoniale intervient en appui de notre réseau commercial dans les domaines suivants :

- ◆ **Droit civil patrimonial**
- ◆ **Droit des sociétés**
- ◆ **Droit fiscal patrimonial**
- ◆ **Cession et transmission d'entreprises**

DES SPÉCIALISTES DE L'IMMOBILIER

Dans le cadre d'une **approche globale**, nos experts immobiliers œuvrent en soutien de votre conseiller pour vous présenter une **sélection de solutions haut de gamme**. Elles intègrent, notamment, les dispositifs Malraux, monuments historiques, démembrement, déficit foncier⁽¹⁾. S'y ajoutent des programmes dédiés à l'investissement locatif.

[1] Les dispositifs ci-dessus répondent chacun à une réglementation spécifique.

PÔLE DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



DELPHINE RATEAU

Directrice du Pôle Dirigeants d'Entreprise et des Partenariats Institutionnels

Notre pôle Dirigeants d'Entreprise, Conservateur Patrimoine, accompagne les dirigeants et leurs proches dans le développement et la structuration de leur patrimoine personnel et professionnel.

« Nos services et notre approche en architecture ouverte permettent de mettre en place un accompagnement sur mesure pendant toutes les étapes de développement de l'entreprise. »

NOS EXPERTS FINANCIERS



THIBAUT COSSENET

Directeur de l'offre épargne et patrimoniale



THIBAUT GUÉNÉE

Directeur produits et innovation

Spécialistes des marchés en charge de la **stratégie financière** et à l'initiative de la **création de notre gamme de produits structurés** et de **fonds thématiques**.



Gestion de *trésorerie* *de l'entreprise :* élaborer une stratégie

La trésorerie stable de l'entreprise est celle qui n'est pas destinée à financer le besoin de fonds de roulement de l'entreprise ou des projets à court terme. Son rôle est de soutenir vos projets de développement à moyen et long terme. Son pilotage est donc capital.

Le maintien ou non de cette trésorerie excédentaire dans l'entreprise est un choix stratégique qui nécessite une approche équilibrée et transversale, tenant compte de vos patrimoines professionnel et privé.

LA RÉFLEXION À MENER DOIT CONDUIRE À SE POSER LES QUESTIONS SUIVANTES

- ◆ Quel est l'équilibre actuel entre vos patrimoines privé et professionnel et votre exposition au risque d'exploitation ?
- ◆ Quel est le niveau de trésorerie excédentaire requis en fonction de vos projets à court et moyen terme ?
- ◆ Quelles sont les contraintes applicables aux différentes solutions de placement de trésorerie ?
- ◆ Dans le contexte financier actuel, quelles sont les stratégies de placement à favoriser pour la trésorerie stable ?
- ◆ Quel est le coût fiscal de la distribution ou du maintien de la trésorerie dans l'entreprise ?

Quel objectif assignez-vous à votre trésorerie stable ?

RÉÉQUILIBRER VOS PATRIMOINES
PRIVÉ ET PROFESSIONNEL

SOUTENIR VOS PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT À MOYEN
ET LONG TERME

*pour préparer votre retraite,
anticiper votre transmission
et mettre à l'abri votre trésorerie
des risques d'exploitation*

*pour mettre en place
une stratégie
de trésorerie
d'entreprise*

DISTRIBUTION DE
LA TRÉSORERIE
POUR DÉVELOPPER
VOTRE PATRIMOINE
PRIVÉ

CAPITALISATION
DANS UNE
STRUCTURE
PATRIMONIALE

MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE
DANS L'ENTREPRISE

Les titres sont-ils détenus par une holding ?

non

Y a-t-il une
opportunité
d'en créer
une ?

oui

oui

non

SELON VOS OBJECTIFS
D'INVESTISSEMENT
ET VOTRE HORIZON
DE PLACEMENT :

Assurance-vie

PER

Tontine

*Contrat de
capitalisation*

SELON VOS OBJECTIFS
D'INVESTISSEMENT ET VOTRE
HORIZON DE PLACEMENT :

2-4 ans
Compte-titres ordinaire

4-10 ans
*Contrat de
capitalisation*

Plus de 10 ans
Tontine

*Compte-
titres
ordinaire*

LES SOLUTIONS EN ARCHITECTURE OUVERTE
proposées par Conservateur Patrimoine :
Offre financière et modes de gestion, produits financiers et services



Prévoyance entreprise : assurer la pérennité de votre activité

Parce qu'anticiper est la clé, la protection et la préservation de l'entreprise sont une préoccupation essentielle.

- ◆ Comment préserver, dans ce cas, l'activité de votre entreprise en disposant rapidement de trésorerie ?
- ◆ Comment protéger votre entreprise des conséquences que votre disparition ou invalidité, ou celle de votre collaborateur, pourrait entraîner ?
- ◆ Comment consolider la valeur de reprise en cas de transmission ?
- ◆ Comment garantir la continuité de gestion de votre entreprise en la protégeant d'éventuels repreneurs extérieurs ?
- ◆ Comment permettre à vos héritiers non impliqués dans la gestion de votre société de bénéficier du fruit de votre carrière via la cession de leurs droits ?
- ◆ Comment permettre aux associés survivants de racheter les droits de l'associé prédécédé sans s'endetter ?

◆ **Votre besoin** : protéger votre entreprise dans le cas de votre disparition ou de celle d'un collaborateur dont le rôle est déterminant.

◆ **Comment ?** En couvrant le capital garanti de votre choix⁽¹⁾, correspondant à la perte pécuniaire que subirait votre entreprise en cas de disparition ou d'indisponibilité de la personne assurée.

Ce capital
peut, par
exemple,
permettre au
bénéficiaire...

CONSERVATEUR PROTECTION HOMME-CLÉ⁽²⁾

- ◆ de recruter un nouveau collaborateur
- ◆ de faire face à une baisse du chiffre d'affaires ou aux charges engendrées par le préjudice
- ◆ de former son personnel

CONSERVATEUR PROTECTION ASSOCIÉS⁽³⁾

- ◆ de disposer des liquidités nécessaires au rachat de la participation d'un associé, en cas de décès de ce dernier, et de garantir ainsi le contrôle et la stabilité du capital⁽⁴⁾

(1) Dans la limite du capital assuré maximum du contrat choisi.

(2) Un Homme-clé, assuré de l'adhésion, est une personne physique, dirigeant ou collaborateur, dont le rôle est déterminant dans le fonctionnement d'une société, du résultat et du chiffre d'affaires.

(3) Personne physique membre d'une société ayant la qualité d'associé au sens de l'article 1832 du Code civil.

(4) Ce contrat a été notamment conçu pour créer un mécanisme de garanties croisées entre associés par lequel chaque associé est bénéficiaire de l'autre associé assuré. Afin d'optimiser ce montage, il est conseillé de rédiger un pacte d'associés qui précise les modalités de cession du capital de l'entreprise.



Transmission :

faire bénéficier vos proches du fruit de votre travail

Comment transmettre à vos enfants le patrimoine de toute une vie ? Comment limiter le poids de l'impôt sur la transmission d'entreprise ?

Quelle que soit la structure de votre patrimoine ou votre configuration familiale, votre stratégie de transmission doit être mûrement réfléchie.

PACTE DUTREIL

♦ **Votre besoin :** vous souhaitez transmettre votre entreprise à l'un de vos enfants repreneur et limiter le poids de l'impôt lié à cette transmission afin de valoriser auprès de vos descendants votre bien professionnel.

♦ **Comment ?** Récemment assoupli, le pacte Dutreil est un outil incontournable pour les chefs d'entreprise souhaitant organiser la transmission à titre gratuit de leur société.

Le principe : vous transmettez un nombre minimal de parts ou actions de votre société à vos enfants via un pacte Dutreil avec, à la clé, un abattement de 75 % sur l'assiette des droits de donation ou de succession.

Deux conditions fondamentales pour profiter de ce régime dérogatoire : un engagement de conservation des titres et l'exercice d'une fonction de direction pendant une durée de trois ans à compter de la transmission.

Le dispositif Dutreil spécifique à la transmission d'entreprise peut se cumuler avec les avantages liés au démembrement de propriété.

Il permet également la structuration d'une opération de transmission au profit d'enfants repreneurs et non repreneurs, chacun des enfants pouvant bénéficier du dispositif (mécanisme de donation avec soulte).

TRANSMISSION FAMILIALE ET CESSION

♦ **Votre besoin :** vous souhaitez profiter de la cession de votre entreprise pour organiser des donations au profit de vos enfants dans un objectif de transmission anticipée de votre patrimoine.

♦ **Comment ?** Au lieu de céder et de réaliser ensuite une donation de sommes nettes de fiscalité, vous inversez la chronologie des opérations.

Le principe : vous déterminez le montant que vous souhaitez transmettre à vos enfants. Vous réalisez une donation des titres de l'entreprise⁽¹⁾ préalablement à la vente envisagée. Vos enfants céderont alors les titres donnés dans le cadre de la cession globale de l'entreprise.

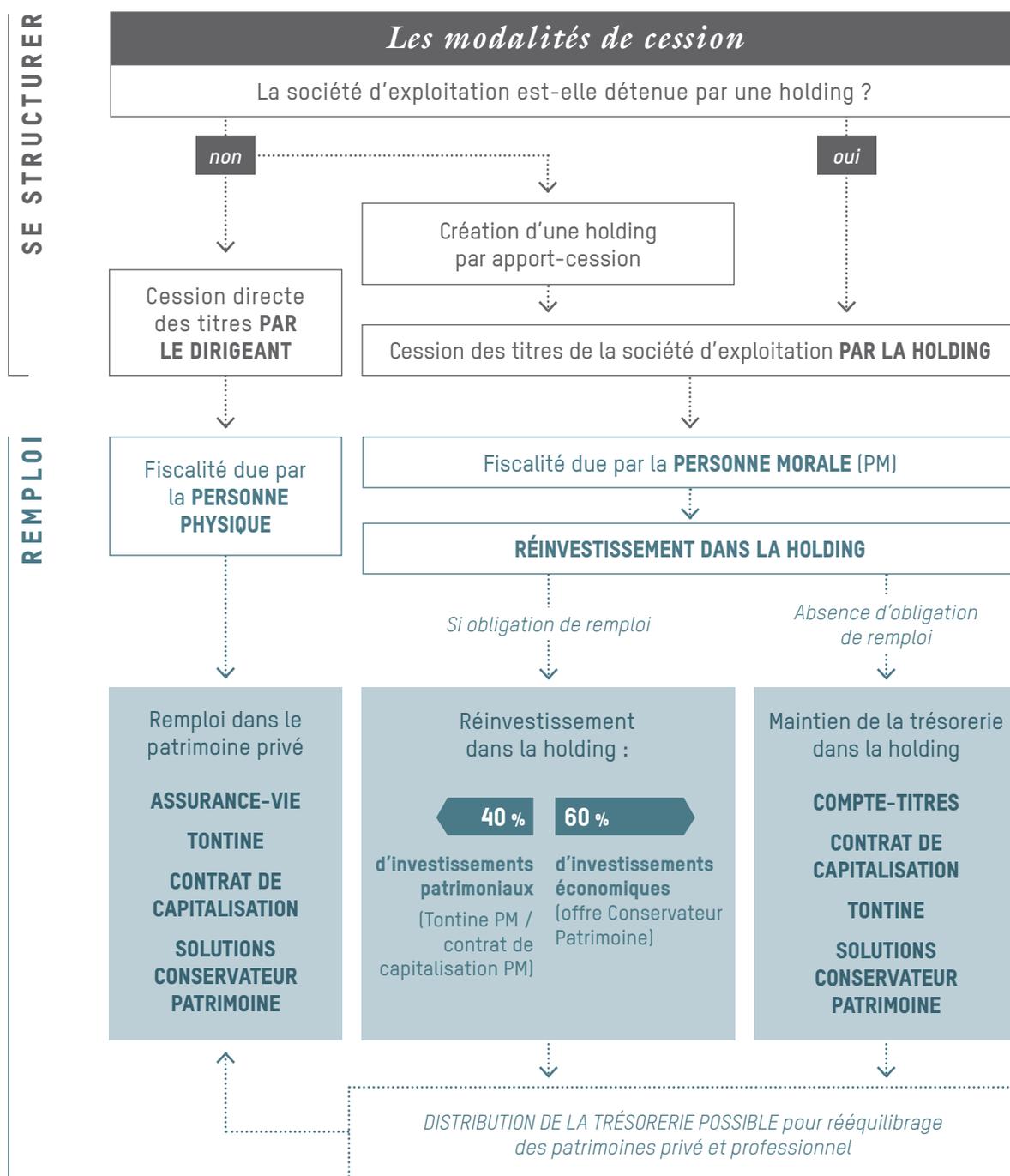
La transmission préalable des titres permet de neutraliser la plus-value existante jusqu'à la donation.

Ainsi, si les enfants cèdent à la suite d'une donation les titres transmis, il n'y aura, à valeur constante des titres, aucune plus-value à acquitter. Seuls les droits de donation doivent être acquittés sur la donation des titres.

⁽¹⁾ La donation doit intervenir avant la cession et ne doit pas être fictive, une requalification par l'administration fiscale pourrait être encourue si tel était le cas.

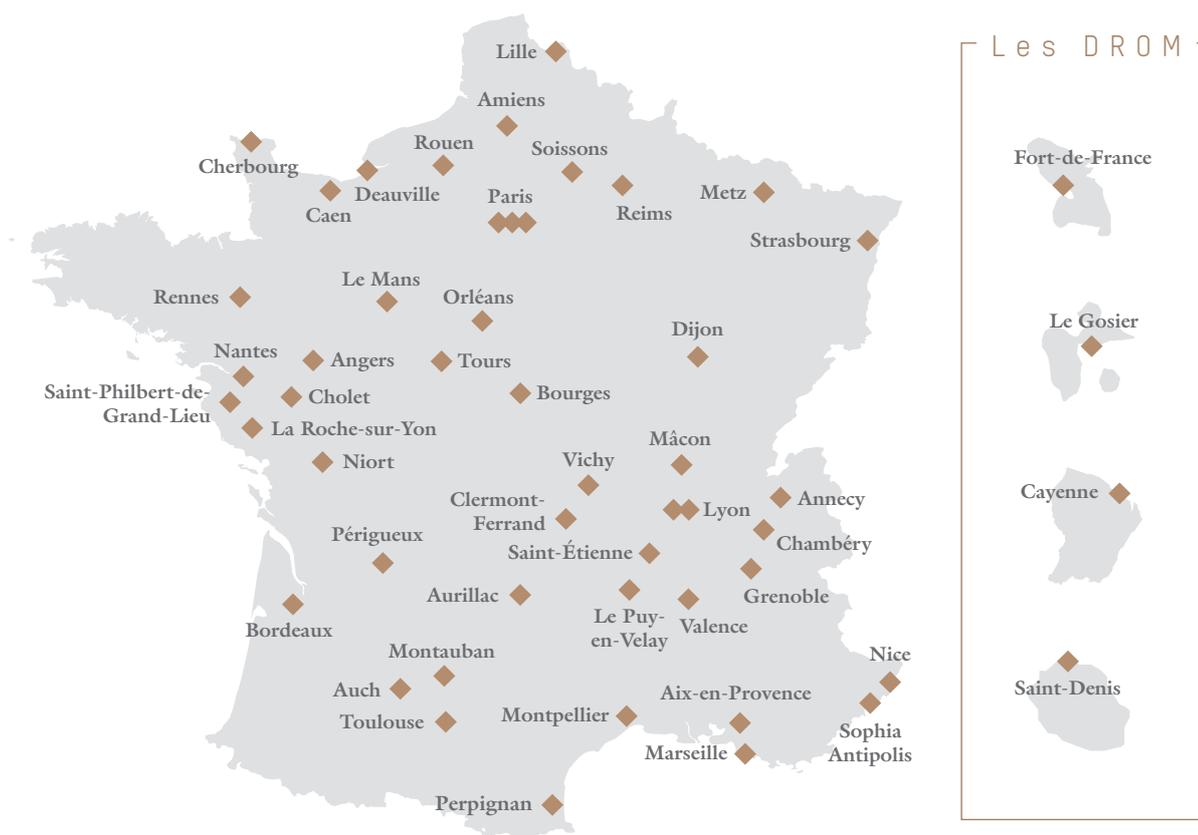
CESSION D'ENTREPRISE : SE STRUCTURER POUR OPTIMISER LE REMPLOI DES CAPITAUX

- ♦ **Votre besoin** : vous envisagez la cession de votre entreprise à un tiers repreneur ? Le fruit de la cession est destiné, pour tout ou partie, à réaliser des investissements patrimoniaux protégés du risque d'entreprise.
- ♦ **Comment ?** Céder votre entreprise est une étape importante dont il ne faut pas sous-estimer la portée financière, fiscale et patrimoniale. Analyser la structure de votre patrimoine existant et identifier vos besoins au préalable est indispensable afin de déterminer la meilleure approche.



Proche de vous, proche de chez vous

Un réseau de conseillers patrimoniaux de proximité,
implanté sur l'ensemble du territoire



1,1 Md €

COLLECTE GROUPE

9,3 Mds €

ACTIFS GÉRÉS

270 000

CLIENTS

680

AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE

Données chiffrées
au 31/12/2022



conservateur.fr

Les Associations Mutuelles Le Conservateur

Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur

Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances

Conservateur Finance, Société de financement et entreprise d'investissement,

SA au capital de 9 000 000 € – RCS Paris B 344 842 596

Conservateur Patrimoine, Société de courtage d'assurances et de transactions immobilières et commerciales, SARL au capital de 400 000 € – RCS Paris B 405 007 964

Immatriculée à l'Orias sous le n° 07028730, Titulaire de la Carte professionnelle

n°CPI 7501 2017 000 019 385 délivrée par la CCI de Paris – Garantie financière assurée par CGPA

Société d'assurance mutuelle à capital variable – 125, rue de la Faisanderie – 75773 Paris Cedex 16

Photos : © Yann Piriou, Philippe Jacob – Date d'édition : mai 2023

Document non contractuel à caractère publicitaire